

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 21

Autor: [s.n.]

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE

Faisons le point

Les femmes dans les tribunaux

Des juges laïques britanniques, « magistrats », ont visité notre pays en mai dernier. Bien des gens ont été frappés de voir ce contingent de magistrats comptait un grand nombre de femmes. C'est qu'en Grande-Bretagne on considère comme tout naturel que des femmes fassent partie des « magistrats » qui statuent sur 96 % environ de tous les délits commis en Grande-Bretagne. Les greffiers de ces tribunaux sont, eux, des juristes de profession, qui veillent à ce que les juges s'en tiennent aux dispositions légales. Les « magistrats » jouissent d'une solide réputation d'incorruptibilité, et elles bénéficient de la confiance du peuple britannique tout entier.

En Suisse, nous n'en sommes pas encore là ! Des femmes peuvent être élues dans les tribunaux pour mineurs dans 17 cantons : Argovie, Appenzell Rh. ext., les deux Bâle, Berne, Genève, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Uri, Vaud et Zurich. Dans 10 cantons, des femmes siègent aux tribunaux de prud'hommes : Argovie, Bâle-Ville, Berne, Genève, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Vaud, Zurich. Mais il n'y a que 5 cantons où des femmes peuvent être élues dans des tribunaux ordinaires : à Bâle-Ville (les femmes sont éligibles en tant que juge informateur, juge et président de tribunal), Genève (les femmes peuvent faire partie du jury), Vaud (femmes éligibles sans restriction depuis 1947), Soleure (les femmes y sont éligibles en tant que jurés, juges suppléants et greffières de tribunaux depuis 1961). Enfin, dans le canton de Zurich, les femmes sont éligibles depuis le début de l'année en qualité de greffières de tribunal aux tribunaux de district et au Tribunal cantonal.

... et dans les commissions scolaires

Dans certains cantons, dont le canton de Vaud et Bâle-Ville, des femmes font partie, depuis des années, des commissions scolaires. Mais il existe d'autres cantons qui se refusent à élire des femmes dans ces commissions. Il faudra évidemment attendre que les femmes aient obtenu leurs droits politiques dans ces cantons.

Il est vrai que le canton de Fribourg, par exemple, bien que n'ayant pas encore accordé le droit de vote aux femmes, a modifié sa législation pour permettre à des femmes d'être élues dans certaines commissions. Les communes de Vuisternens, en Ozog et de Guin, ont déjà fait usage de cette possibilité. A Guin, huit femmes sont entrées d'un coup dans différentes commissions, soit quatre dans la commission de l'école ménagère — c'est bien le moins ! — deux dans la commission de l'orphelinat et deux dans la commission de la maison de vieillards et d'infirmier.

S. F.

Impôt pour la défense nationale

L'arrêté concernant cet impôt devant être révisé sur divers points à l'occasion de la prolongation du régime financier, l'Alliance de sociétés féminines suisses a proposé au Département fédéral des finances que la déduction pour enfants soit augmentée.

Elle a, d'autre part, demandé de prévoir, lorsque les deux époux exercent une activité lucrative, une déduction sur le revenu de la femme pour les frais occasionnés par l'exercice de sa profession.

Un pas de plus vers une école romande

Samedi et dimanche 23 et 24 juin, s'est tenu, à Bienne, le XXX^e Congrès de la Société pédagogique romande. Cinq cents membres environ étaient présents.

Après des discussions souvent très animées, huit résolutions ont été acceptées. Voici, in extenso, les deux premières :

1. Le Congrès approuve les efforts réalisés jusqu'ici par la SPR en faveur d'une harmonisation des systèmes scolaires cantonaux, et invite le Comité central à mettre tout en œuvre pour engager les autorités compétentes à agir dans ce sens.

2. Les mesures souhaitées par SPR ne tendront pas à substituer à l'autonomie can-

Le rapport annuel 1961 de l'Alliance de sociétés féminines suisses

... présente en résumé une excellente vue d'ensemble sur le travail de cette grande association qui groupe actuellement 45 associations suisses, 18 centres de liaisons cantonaux et 185 sociétés locales. En 1961, il y eut de nombreux changements dans le comité et le secrétariat de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Six membres du comité se retirèrent parce qu'ils arrivaient à la fin de leur mandat, deux pour des raisons personnelles, et deux collaboratrices quittèrent le secrétariat féminin. L'Assemblée des délégués à Coire et Filins fut un succès, bien qu'elle se tint un jeudi et un vendredi. Elle prit acte avec émotion et reconnaissance d'un legs de 20 000 fr. de Mme Plattner-Bernhard, membre regretté et trop tôt disparu du comité ; cette somme est à la disposition du bureau exécutif pour des dépenses imprévues, ne figurant donc pas au budget.

Ce rapport mentionne ensuite une importante activité dans les relations internationales, la collaboration effective à l'HySPA, l'étude de questions économiques soulevées compliquées, la fondation d'un groupement des consommatrices suisses-allemandes. Diverses requêtes furent présentées aux autorités après examen approfondi, elles concernent des questions culturelles, économiques, sociales et politiques ; il s'agit, la plupart du temps, de lois fédérales en préparation. Les nombreuses commissions de l'Alliance, ses représentantes dans les commissions fédérales et d'autres organisations sont autant de preuves de la multiplicité de son travail. En outre, toutes les questions concernant les professions féminines restent toujours au centre de ses préoccupations. De plus, l'Alliance de sociétés féminines suisses publie un Service de presse mensuel et des « Nouvelles brèves » destinées à ses associations affiliées.

Une activité aussi diverse et étendue représente forcément une lourde charge financière et il n'est pas étonnant que le rapport se fasse l'écho des soucis qui pèsent de ce fait sur l'Alliance de sociétés féminines suisses. Et pourtant que de gens — et pas seulement des femmes — bénéficient de son travail sans jamais lui verser la moindre contribution ! Celui qui aura lu le rapport 1961 avec un peu d'intérêt et de sympathie sentira s'éveiller sa reconnaissance et ne pourra faire autrement que d'accueillir favorablement la vente de cartes qui va être entreprise pour rétablir l'équilibre financier de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Réunion du Comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 7 juin, à Berne. Parmi les questions portées à l'ordre du jour, figuraient, en premier lieu, les résultats de l'Assemblée générale des délégués qui avait tenu ses assises à Liestal (Bâle-Campagne), les 11 et 12 mai 1961. Le Comité discuta plus particulièrement de la suite à donner aux résolutions qui y furent prises, principalement au sujet de l'aide à donner à l'œuvre sociale dirigée par Mme Alice Khan, présidente des sociétés féminines de Bombay.

La discussion porta aussi sur la représentation de l'Alliance à l'exposition nationale de 1964 : plusieurs membres des sociétés faisant partie de l'Alliance siègent dans les commissions de l'exposition. Puis Mme Rittmeyer-Iselin, présidente de l'Alliance, fit un exposé sur l'activité du conseil exécutif du conseil international des femmes, qui s'est réuni à Rome, en mai, pour procéder notamment à une révision de ses statuts.

En fin de matinée, des membres de différentes commissions de l'Alliance firent rapport sur leur travail.

S.D.F.

La Croix-Rouge et les réfugiés algériens

Trente-trois médecins et infirmières formant les dix équipes médicales chargées d'assurer le contrôle sanitaire de plus de 250 000 réfugiés algériens qui vont rentrer dans leur pays, sont parties en avion, le 4 mai, pour Tunis ou Oujda, Maroc, lieux de leur première destination.

Ces équipes ont été recrutées en l'espace de deux semaines par les Sociétés nationales des pays suivants : Canada (deux équipes), Danemark, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Turquie, République arabe unie et Yougoslavie, en réponse à un appel de la Ligue, lancé sur la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont l'Office est un des membres de la Commission tripartite créée par les accords d'Evian en vue du rapatriement des réfugiés.

tonale en matière scolaire une organisation centralisée. Il s'agira plutôt d'inciter les cantons à rechercher, par voie concordataire par exemple, une coordination aussi poussée que possible de leurs régimes scolaires.

Les résolutions proposent des principes directeurs, des solutions aux problèmes des programmes, des manuels, de la formation des maîtres, de la coopération intercantonale dans le domaine scolaire. Il est prévu de créer une commission romande officielle de coordination scolaire au sein de laquelle seront représentés autorités et enseignants.

SCHWYZ

Au Grand Conseil de Schwyz, le gouvernement s'est déclaré en faveur de la collaboration progressive des femmes à la vie politique. Pour le moment, on pense qu'une plus fréquente collaboration seulement dans le domaine de l'école, de l'assistance et de la culture est souhaitable.

A.S.F.

BIENNE

Receveuses de trolleybus

En juin, les sept premières receveuses biennoises, dans leurs seyants uniforme, ont été présentées à la presse locale. Comme on le sait, le recrutement, toujours plus difficile du personnel masculin, pour le service des trolleybus, a incité la direction des transports publics, tout comme à Bâle, Zurich, Lucerne, Berne et Genève, à recourir au service de la gent féminine.

Sur les 19 candidates inscrites, 7 furent retenues (2 Biennoises, 3 Fribourgeoises, 1 Neuchâteloise et 1 Soleuroise). Après un cours théorique et pratique de cinq semaines, les receveuses ont officiellement pris leur service.

Les receveuses sont mises au bénéfice des mêmes salaires et avantages que les receveurs.

SAINT-GALL

Le Grand Conseil a traité en première lecture la proposition du Conseil d'Etat concernant l'éligibilité des femmes aux tribunaux et aux conseils scolaires et aux fonctions de procureur général et

de juge d'instruction. Malgré l'avis des adversaires, 105 députés contre 30 et 50 abstentions ont adopté le projet qui, après la deuxième lecture, sera soumis au vote populaire.

A.S.F.

JURA BERNOIS

La gare de Delémont a engagé la première femme receveuse des C.F.F., Mlle Agnès Borer, de Delémont.

Enfant qui meurt ne peut attendre

Maintenant que, tout obstacle politique écarté, la charité nationale ou internationale peut enfin s'attacher au sauvetage global des foules algériennes misérables, « Terre des hommes » continuera son action parallèle, par la récupération individuelle d'enfants que personne, étant donné l'immensité de la tâche, n'aura pu secourir. Après expérience fructueuse réalisée sur près de 300 petits venus des camps de regroupement d'Algérie, « Terre des hommes » poursuivra ses placements dans nos familles (sous-alimentés), pour un séjour minimum de trois mois, ou dans nos établissements hospitaliers (malades graves) jusqu'à guérison.

« Terre des hommes », au secours de l'enfance malade, se fera aussi administratifs et hors de tout souci politique ou confessionnel.

Case postale Lausanne 10 - CCP II. 115 04.

DANS LE MONDE

GRANDE-BRETAGNE

Des malades qui ne sont plus réveillés à l'aube

Miss Powell, directrice de l'Hôpital St-Georges, à Londres, a « révolutionné » un système qui semblait immuable : partant de l'idée qu'un hôpital sert à guérir les malades, les malades ne sont plus réveillés aux premières heures du jour ! Le thé matinal n'est servi qu'à ceux qui sont déjà réveillés, les chambres sont faites pendant la matinée. Le Ministère de la santé appuie ce nouveau règlement et la communiqué aux autres hôpitaux d'Angleterre.

ASF

10 % de réduction de prime pour les femmes au volant

Londres (UPI) — Un courtier d'assurances londonien, M. Herbert Sheppard, vient de donner une preuve éclatante de la confiance qu'il a dans la compétence des femmes en matière de conduite automobile : il offre aux conductrices un rabais de 10 % sur les primes d'assurance.

M. Sheppard a pris sa décision après avoir fait une étude exhaustive des accidents de la route provoqués par les hommes et les femmes. Il en est arrivé à la conclusion que ces dernières ont beaucoup moins d'accidents parce que leur principale préoccupation est d'arriver à leur point de destination, alors que celle des hommes est surtout d'y arriver le plus vite possible.

ROME

Conseil international des femmes

Le comité exécutif du Conseil international des femmes a siégé à Rome, du 14 au 21 mai 1962, sous la présidence de Mme Hélène Lefaucheux, Paris. Environ 90 participantes des cinq continents y représentèrent 30 conseils nationaux. Cette réunion avait un caractère purement administratif.

Sur invitation du « National Council of Women of the United States », le congrès 1963 se tiendra à Washington. C'est dans cette ville que fut fondé, en 1888, le Conseil international des femmes, c'est donc là qu'il doit fêter ses 75 ans d'existence.

La Suisse fut représentée à ce congrès par Mme Rittmeyer, dr jur., vice-trésorière du CIF, Mme Doin, présidente de la commission de la morale sociale, Mme Schmid-Kreis, présidente de la commission radio-télévision, et la vice-présidente, Mme E. Sprecher-Robert (Arts et lettres), ainsi que Mme C. Ruffer (Habitation).

ASF

VIET-NAM

La « Loi de purification »

C'est sous l'impulsion d'une femme, membre du Parlement, et avec l'appui de la belle-sœur du président Diem, que l'Assemblée nationale du Sud Viet-Nam a mis au vote la « Loi de purification de la société », visant surtout l'interdiction des diseurs de bonne aventure, qui sont innombrables, des dancings et des cruels combats de poissons.

La majorité des Viet-Namiens sont opposés à cette loi qui risque de bouleverser leur vie souvent oisive et paresseuse en supprimant des coutumes millénaires.

Dependant, au sein du Parlement, une majorité est acquise à la « Loi de purification ».

PAKISTAN

Des journalistes suisses, ayant visité récemment le Pakistan, louent l'activité de Mme Chamar Is-pahni, épouse du ministre et ancien ambassadeur à Londres. Elle réunit les enfants de la rue dans sa villa, les éduque et les instruit. A son avis, le travail éducatif n'est pas trop difficile au Pakistan, pour deux raisons : il n'y a pas de divorce, et les tentations manquent.

A.S.F.

BROSSERIE W. SCHUBNELL

Brosses pour la toilette et le ménage
Grand choix, articles sélectionnés, prix avantageux

Rue Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73
Anciennement rue Winkelried 6

FEMMES SUISSES

S'abonner à
est une bonne affaire!

Fr. 7.— par an. Chèques postaux I. 117 91

Ecole d'études sociales

GENÈVE

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL
Formation d'assistantes et d'assistants sociaux

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES
Ouverte aux jeunes filles et aux jeunes gens

ÉCOLE DE LABORANTINES
ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE MÉDECIN
COURS POUR ANIMATEURS DE JEUNESSE
du 1^{er} septembre 1962 au 30 juin 1964

Programmes et renseignements :
Malagnou 3 - Téléphone (022) 36 80 90

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



DROGUERIE DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8
GENÈVE